



CIRCULAR / CIRCULAIRE NO. :

FILE / DOSSIER : 51-2

TO / À : ALL BRANCHES / TOUTES LES FILIALES

DATE: 9 October 2024

SUBJECT / Ritual and Awards Manual / Manuel du Rituel,
OBJET : Legion medals – Bars
Médailles de la Légion - Barrettes

Section 125:

Offices held at the various command levels of the Legion are designated by bars which may be attached to the ribbon of Past Office medals. Only one bar shall be worn for a specific office at each level, even though the member may have held the office for more than one term, or at more than one command or branch. A maximum of four bars can be attached to one medal. The choice of which four to attached is the sole decision of the member.

Section 125

Les postes occupés à divers paliers de direction de la Légion sont désignés par des barrettes qui peuvent être attachées au ruban des médailles d'ancien poste. Seulement une barrette peut être portée pour un poste particulier à chaque palier, même si le membre a occupé le poste pendant plus d'un mandat ou à plus d'une direction ou filiale et un maximum de quatre barrettes peut être affixé sur une médaille. Il est de la décision du membre de faire le choix des quatre barrettes pour être affixées.

Section 123

Une seule médaille du président sortant, une médaille d'ancien commandant et une médaille de service de chaque niveau de commandement ou branche ne peuvent être portées, qu'un membre ait ou non servi dans plus d'un commandement ou d'une branche.

Charls Gendron
Coordinator, Ritual and Awards Committee